

## Inspection 2016 du barrage de Villerest

---

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a effectué la visite d'inspection annuelle du barrage de Villerest le 13 octobre 2016, en présence des services de l'Etablissement public Loire, de l'exploitant BRLe, et de son bureau d'études BRL Ingénierie.

Il a été procédé au bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance à partir des documents réglementaires que doit transmettre le maître d'ouvrage (rapports d'auscultation, d'exploitation et de surveillance, de visite technique approfondie, registre de l'exploitant). Le service de contrôle a effectué ensuite un contrôle visuel des principales zones qui composent l'ouvrage et un examen des suites données à l'inspection précédente.

Dans le rapport reçu en mars 2017, l'inspection conclue à un état de sûreté satisfaisant du barrage. Il est indiqué dans le rapport : « *L'inspection réalisée ce jour comprenant une visite des parties facilement accessibles de l'ouvrage ainsi qu'une réunion de bilan de l'entretien et de la surveillance de l'ouvrage et recoupant les documents transmis au service de contrôle ou présentés par le responsable de l'ouvrage durant la réunion n'a pas mis en évidence d'élément manifeste pouvant remettre en cause le jugement favorable porté précédemment sur la sécurité de l'ouvrage.* ».

A cette occasion, l'Etablissement a informé le service de contrôle des actions prévues pour 2017, comme suite à la précédente inspection. Il s'agit notamment de :

- la poursuite de la réhabilitation de l'étanchéité des organes d'évacuations du barrage, avec la programmation des travaux sur la vanne wagon de la vanne de fond ainsi que la reprise du joint de la vanne des faibles débits à partir de septembre (un bilan de ces travaux sera établi et transmis au service de contrôle des barrages, une fois les travaux terminés) ;

- l'élaboration d'une consigne de gestion du barrage de Villerest en cas de rupture de Grangent ;

- la modernisation du réseau d'alerte à la population de l'agglomération de Roanne, programmé à partir de 2017, pour laquelle l'Etablissement a émis des observations au Service de contrôle sur le coût élevé des travaux, surtout s'il était retenu l'extension de la zone de proximité immédiate devant être couverte par les sirènes d'alerte, et qui nécessiterait le déploiement de 19 nouvelles sirènes.